



ÉCOLE COMMUNALE DU CENTRE
ÉCOLE À RAYONNEMENT MUSICAL
SECTIONS MATERNELLE ET PRIMAIRE



Madame, Monsieur,
Chers parents,

D'ici quelques jours, les vacances d'été toucheront à leur fin ; j'espère que vos enfants et vous-mêmes aurez pu en profiter pleinement !

La rentrée des classes est donc prévue le **lundi 25 août**. Gageons qu'elle amorce une année scolaire dynamique, rassembleuse, riche d'échanges constructifs, de projets divers, de découvertes, d'apprentissages passionnants et de plaisirs multiples !

Comme chaque année, quelques tâches vous seront réservées prioritairement : lire le dossier informatif ci-dessous qui contient de très nombreuses informations utiles au bon fonctionnement de notre **SECTION PRIMAIRE**, compléter les divers formulaires électroniques, etc.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente **année scolaire 2025-2026** et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chers parents, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Dominique Verlinden,
Directeur.

1. Organisation générale	9. Education physique et Natation
2. Assurances et sécurité	10. Alimentation
3. Quelques règles de vivre-ensemble	11. Garderies scolaires
4. Obligation scolaire	12. Communication
5. Calendrier scolaire	13. Frais scolaires
6. Matériel scolaire	14. Commandes et facturation
7. Journal de classe & Bulletins	15. Mobilité
8. Organisation des fins de journées	16. Collectes diverses

1. Organisation générale

- **Garderies** :
 - a. Matin : de 7h00 à 8h25
 - b. Midi : de 12h00 à 13h10
 - c. Travaux dirigés : de 16h à 16h40 (vendredi : 15h50-16h30)
 - d. Soir : de 16h40 à 18h30
- **Heures de cours** :
 - a. Matin : de **8h25** à 12h05
 - b. Après-midi : de 13h10 à 15h40 (vendredi : 13h30-15h30)
 - c. Les enfants doivent être présents au moins **5 minutes** avant le début des cours.
 - d. **Par respect pour le travail des enseignants et des camarades de classe, chacun veillera à éviter tout retard.**

2. Assurances et sécurité

- Les enfants sont couverts, en cas d'accident scolaire, par une assurance (Ethias). L'ensemble des frais médicaux est supporté par les parents jusqu'à ce que la déclaration d'accident soit enregistrée par l'assureur et que le remboursement soit effectué.
- L'école décline toute responsabilité en cas de dommages pouvant survenir aux appareils dentaires, aux lunettes, aux vêtements. La responsabilité de l'école est également dérogée en cas de perte d'objets de valeurs (montres, bijoux et autres objets personnels).
- **Sécurité** : Des exercices d'évacuation sont réalisés deux fois par an.

3. Quelques règles de vivre-ensemble

En cette matière, il importe de prendre connaissance des deux textes de référence pour l'ensemble des écoles communales d'Uccle : le **règlement des études** et le **règlement d'ordre intérieur** (consultables ici : <https://www.ucclecentre.net/notre-ecole/>).

Veillez, complémentirement, noter que :

- Les GSM, lecteurs MP3, jeux électroniques, appareils photos, ..., sont formellement interdits.
- Les chewing-gums, les bonbons, les chips, les berlingots de toute nature, les sodas, ..., sont également proscrits dans notre établissement. L'eau et les collations saines doivent être favorisées (voir point 10 – alimentation)
- Les enfants sont tenus d'adopter une **tenue vestimentaire** adaptée à la vie scolaire ; les tenues sportives (trainings, maillots de football, ...) sont réservées à la pratique sportive en dehors de l'école.



ÉCOLE COMMUNALE DU CENTRE
ÉCOLE À RAYONNEMENT MUSICAL
SECTIONS MATERNELLE ET PRIMAIRE

- Les casquettes et autres couvre-chefs sont réservés à l'extérieur.
- Les enfants sont responsables de leurs vêtements et effets personnels. A ce propos, des vêtements marqués au nom de l'enfant se retrouvent plus facilement.
- On évitera le port de boucles d'oreilles à l'école du fait du danger qu'elles représentent dans le cadre des activités sportives et des jeux dans la cour de récréation. Lorsqu'elles sont présentes, elles doivent être retirées de manière autonome avant toute activité de psychomotricité et d'éducation physique.
- Les tatouages, piercings, vernis et autres fantaisies non appropriées à la vie scolaire sont proscrits.
- Les enfants doivent respecter et prendre le plus grand soin du mobilier scolaire. **Toute dégradation volontaire sera sanctionnée.** Les réparations seront facturées aux parents concernés.
- Nous exigeons de nos élèves ponctualité, politesse et respect à l'égard de chacun de leurs camarades et de toute personne travaillant dans l'école.
- La **violence dans les conflits, qu'elle soit verbale ou physique, sera sévèrement sanctionnée.**

4. Obligation scolaire

Dès la 3^e année maternelle, les enfants sont soumis à l'obligation scolaire. Toute absence d'un jour ou de plusieurs jours devra obligatoirement être **motivée par écrit** à la titulaire ou au secrétariat, dans les meilleurs délais.

Un **certificat médical** est exigé pour toute absence de **plus de 2 jours**.

En outre, la Fédération Wallonie-Bruxelles impose aux écoles de dénoncer tout cumul d'au moins **9 demi-jours injustifiés**.

5. Calendrier scolaire

Notre calendrier scolaire se construit progressivement. De très nombreuses dates-clés sont d'ores et déjà disponibles ici : <https://www.ucclecentre.net/agenda/>

6. Matériel scolaire

Il est bien évident que, pour fournir un travail de qualité, l'élève doit disposer d'un matériel en ordre et ce, **durant toute l'année scolaire**. Merci de vous conformer à la liste élaborée par la titulaire de classe.

7. Journal de classe et bulletins

Le journal de classe sera paraphé quotidiennement par les parents.

Les parents ne sont pas autorisés à écrire dans le journal de classe de l'enfant. Les éventuelles communications écrites se feront donc toujours sur papier libre.

Les **bulletins** seront remis à 4 reprises au cours de l'année scolaire (3 périodes + 1 session de révisions générales/examens). Ils seront nécessairement analysés et signés par les parents.

8. Organisation des fins de journées

- **Les rangs :**

A la fin des cours, des **rangs** sont organisés.

L'un conduit les enfants vers la zone d'accueil des parents, au niveau du « sas » d'entrée de la cour de récréation.

Les enfants qui rentrent seuls doivent regagner leur domicile par le chemin le plus court. Les enfants sont tenus d'adapter un comportement adéquat durant ces trajets. Tout écart de conduite pourra être sanctionné.

En aucun cas, un enfant ne peut quitter l'école sans autorisation écrite dûment transmise au secrétariat. Nous insistons pour que toute modification (changement occasionnel de rang, retour seul, avec d'autres personnes, ...) nous soit communiquée.

- **Les travaux dirigés :**

Dès la fin des cours, à 15h40 (15h30 le vendredi), notre école organise des **travaux dirigés** qui permettent aux enfants de réaliser leurs devoirs sous la surveillance de nos animateurs de garderie (1P/2P) ou d'un/une instituteur/trice (3P/4P et 5P/6P).

Après une courte récréation, les groupes rentrent en classe et se mettent au travail jusqu'à 16h40 (16h30 le vendredi).

Le temps imparti aux travaux dirigés étant déjà fort limité, il n'est pas envisageable que le travail soit interrompu par des parents qui viendraient chercher leurs enfants en cours de séance.



ÉCOLE COMMUNALE DU CENTRE
ÉCOLE À RAYONNEMENT MUSICAL
SECTIONS MATERNELLE ET PRIMAIRE

J'insiste donc pour que les parents viennent chercher leurs enfants **avant** ou **après** la période d'étude mais **pas pendant** cette période de travail.

Pour tous les enfants qui restent après les travaux dirigés, une garderie est prévue jusqu'à **18h30 au plus tard.**

9. Education physique et natation

Les activités d'éducation physique et de natation font partie intégrante de la grille horaire de cours et sont donc **obligatoires**.

- **Education physique** :
 - À l'école, sous la houlette de Madame Carole Alexandre.
 - Prévoir un sac, des chaussons de gymnastique, un short bleu et un tee-shirt blanc sans inscription (ou un tee-shirt avec le logo de l'école)
- **Natation** : à la piscine du Longchamp ...
 - Un mardi après-midi sur deux pour les classes de 1-2P.
 - Un mercredi matin sur deux pour les classes de 3-4-5-6P.
 - Coût de l'activité : 3€ la séance en 1-2P et 1.50 € la séance en 3-4-5-6P.
 - Les enfants doivent être munis d'**un sac de piscine** (pas de sac en plastique) contenant **un maillot** (pas de bermuda ni de short), **un bonnet rouge** (disponible au secrétariat) et **une serviette de bain**.
 - Le trajet s'effectue à pied durant les mois de septembre, octobre, avril, mai et juin. Un autocar sera prévu pour les mois de novembre, décembre, janvier, février et mars.

10. Alimentation

Comment passer une journée d'école efficace ? En soignant le **sommeil** ET l'**alimentation** !

- **Le petit-déjeuner** :
Idéalement, celui-ci devrait être pris à la maison, au calme, et se composer d'un fruit ou jus de fruit, d'un laitage (yaourt, lait, ...) et de fibres (pain, céréales). **On évitera d'office les excès de sucre ... qui nuisent à la concentration ... et donc aux apprentissages !**

- **Les boissons :**
Entre le début des cours et le retour à la maison : **de l'eau, rien que de l'eau !**
 - à volonté ;
 - nous insistons pour que chacun évite l'usage de bouteilles en plastique et leur préfère **une gourde ;**
 - **toutes les autres boissons (berlingots et canettes) sont proscrites en cours de journée (tant scolaire qu'extrascolaire).**
- **Les repas de midi :**
 - Deux services sont organisés en section primaire :
 - 12h : Tartines 3-4 / Tartines 5-6 / Repas chauds 3-4-5-6
 - 12h30 : Tartines 1-2 / Repas chauds 1-2
 - Ici aussi : de l'eau, rien que de l'eau !
- **Les collations du matin :**
La collation du matin est individuelle et se compose EXCLUSIVEMENT de fruits et/ou légumes (de saison, de préférence).
- **Le goûter :**
L'heure d'une collation plus consistante est arrivée ... Les enfants consomment leur goûter personnel à la garderie pour la section maternelle ou à la récréation pour la section primaire.
- **Le « zéro déchet » : Pour la deuxième année consécutive, nous insistons pour que chaque parent joue le jeu d'une réduction drastique des déchets générés à/par l'école ... NOUS INSISTONS POUR QUE LES ENFANTS DISPOSENT DE COLLATIONS ET DE GOÛTERS « ZÉRO DÉCHET » ... Les emballages restent à la maison et chacun sera invité à privilégier de petits contenants réutilisables et nominatifs ! Nous comptons sur vous (et serons progressivement plus fermes quant au respect de cette disposition) !**

11. Garderies scolaires

- Notre équipe se compose de 6 animateurs, présents le matin, le midi, le soir et pour diverses tâches régulières ou ponctuelles en cours de journée scolaire.
- De manière générale, les garderies ouvrent leurs portes dès 7h00 le matin et se clôturent à 18h30 au plus tard.
- La garderie dispose d'un GSM : **0473/28.33.74.**
- Les parents qui sont dans l'impossibilité de venir chercher leurs enfants doivent en avvertir l'école et fournir une attestation de reprise par de tierces personnes.
- **Un parent n'intervient JAMAIS lui-même pour régler un conflit entre enfants.**
- Les parents qui ne respecteraient pas les heures limites de garderie (18h30) pourraient se voir exclure de ce service.



12. Communication

- **École-parents**

Notre école utilise divers canaux de communication, selon les situations :

- **La farde de communications** pour divers avis « papier ». Cette farde peut être vidée de son contenu au cours de l'année scolaire.
- Les courriels aux parents pour des informations à caractère urgent ou officiel.
- La plate-forme QUESTI pour des publications du quotidien (photos, rappels, échéances, informations diverses).

- **Parents-école**

Pour entrer en contact avec l'école ou un membre du personnel en particulier, les parents s'adressent au secrétariat ou usent tout canal défini en début d'année, en concertation avec la titulaire de classe (courrier, courriel).

- **Parents-Parents**

- Notre Association assure le lien entre les parents, au travers de ses communications et publications (Questi, Facebook) et des événements rassembleurs qu'elle organise tout au long de l'année scolaire.
- En parallèle, libre aux parents de chaque classe de constituer des groupes de communication (le canal le plus régulièrement utilisé étant Whatsapp).

13. Frais scolaires

Conformément à la réglementation sur la GRATUITE SCOLAIRE (décret du 14/03/2019) en Fédération Wallonie-Bruxelles, voici un aperçu le plus précis possible des **frais scolaires obligatoires**, des **frais extrascolaires** ainsi que des **frais facultatifs** prévus, préalablement à l'année scolaire 2025-2026.

Il est à noter que certains frais peuvent être adaptés en fonction d'imprévus, d'indexations ou de modifications organisationnelles.

- **Frais obligatoires liés à la rentrée des classes et fournitures scolaires :**

- **Classes maternelles et de 1^{re}/2^e/3^e primaires :**

Les écoles bénéficient désormais d'une subvention pour les achats de fournitures scolaires pour ces classes d'âges. Plus aucune demande de ce type ne vous sera donc faite.

Selon l'âge de votre enfant, l'achat du cartable, du plumier, des tenues vestimentaires sportives et usuelles, d'éventuelles photos d'identité, des langes, et mouchoirs reste cependant de votre prérogative.

- Classes de 4^e/5^e/6^e primaires :

Ces classes ne bénéficient pas encore de telles subventions.

Une liste du matériel nécessaire à la rentrée vous a déjà été transmise ; il importe que chaque enfant soit parfaitement en ordre dès la rentrée scolaire. Libre à chaque parent de faire lui-même ses achats ou de commander ses fournitures, en tout ou en partie, via la traditionnelle « action achats groupés » orchestrée par notre dynamique Association des Parents. Une attention particulière a été apportée à cette liste afin de compresser au mieux les demandes, de les formuler le plus

clairement possible pour éviter les malentendus et les achats inutiles et, enfin, de prendre une partie des besoins en charge par l'école (latte, rapporteur, dictionnaire, Bescherelle, ...).

- Les manuels scolaires, journaux de classe, fardes d'avis et bulletins sont d'office fournis gratuitement par l'école.

- **Frais obligatoires :**

- Natation (± 18 séances par an)

- 1P-2P : **3.50 €/séance**
- 3P-4P-5P-6P : **2 €/séance**

- « Activités culturelles et sportives » :

- Classes primaires :

À ce stade, aucun plafond n'est prévu pour les classes primaires.

En attendant, une épargne de **10 €/mois** est prévue pour ces activités.

- Classes maternelles et primaires :

- Un décompte précis sera systématiquement joint à la facture des mois de décembre, avril et juin.

- Vos enfants participeront en outre à de nombreuses activités gratuites financées par la Commune d'Uccle.

- « Séjours pédagogiques avec nuitées » :

À ce stade, aucun plafond n'est prévu par la FWB pour les classes primaires.

Pour 2025-2026, les voyages suivants sont planifiés :

- **2P : Classes de ferme** (Ferme du Chant d'Oiseaux - du 8 au 10 juin 2026) – Coût prévisionnel : 180 € (- 30 € = intervention de l'école sur les subsides « Gratuité ») - Epargne de septembre 2025 à février 2026 = 6 mensualités de 25 €.

- **3P/4P : Classes « sports et nature »** (Spa – Centre Adeps de la Fraineuse – du 29 septembre au 3 octobre 2026) - Coût prévisionnel : 200 € - Epargne 2024-2025 : 100 € - Epargne de septembre à décembre 2025 = 4 mensualités de 25 €.

- **5P : Classes de neige 2027** (Ayer – Val d'Uccle) : Coût prévisionnel : 599 € - Une épargne sera proposée dès janvier 2026 : 6 mensualités de 60 €.

- **6P : Classes de neige 2026** (Ayer – Val d'Uccle) : Coût prévisionnel : 599 € - Epargne 2024-2025 = 300 € - Epargne septembre 2025 à janvier 2026 : 4 x 60 € + 1 x 59 €.

- **Les épargnes sont systématiquement intégrées aux factures mensuelles.**



- **Frais facultatifs liés au projet pédagogique proposés au coût réel :**
 - Achats groupés de ressources pédagogiques (cahiers d'exercices, dossiers pédagogiques...).
 - Abonnements à des revues éducatives.

- **Frais facultatifs d'intendance pour le repas de midi :**
 - Repas chauds en primaire (potage + plat + dessert) : **4.43 €/jour***
 - Forfait « potage » en primaire : **0.58 €/jour***

- **Frais facultatifs :**
 - **Garderies durant l'année scolaire :**
 - **Forfait mensuel « midi » : 22.50 €** (lundi-mardi-jeudi-vendredi)
 - Si moins de 5 fréquentations par mois : forfait journalier de 5 €
 - **Forfait mensuel « matin-soir et mercredi après-midi »** pour toute présence 1h00 avant et 1h00 après les cours : **12.50 €**
 - le matin : avant 8h15 en maternelle (soit 15' avant la classe)
 - le soir : après 15h40 en maternelle (soit 10' après la classe) y compris le mercredi.
 - Si moins de 5 fréquentations par mois : forfait journalier de 3 €.
 - Pour toute utilisation au-delà d'une heure avant ou après les cours, un supplément de **5 €/mois/enfant** sera appliqué.
 - À partir du 3ème enfant d'une même fratrie, y compris recomposée, fréquentant les écoles communales, une réduction de 50% sera appliquée pour le ou les enfants(s) les plus âgés).
 - **Garderies des vacances scolaires** organisées par la Commune d'Uccle sur le site du Val Fleuri (Congés d'Automne, d'Hiver, de Carnaval et de Printemps) : forfait de **30 €/semaine.**

- **Divers :**
 - Pour les cours d'éducation physique et de natation, une tenue spécifique est exigée. L'école propose un modèle de tee-shirt de gymnastique et de bonnet de natation (de bonne qualité et avec le logo de l'école) mais chacun est évidemment libre de choisir un autre fournisseur.
 - Des informations diverses relatives à des abonnements, des stages sportifs et culturels vous parviendront ponctuellement par l'intermédiaire des fardes de communication. Il s'agit donc bien d'informations, à votre service. Libre à chacun d'y souscrire ou non.

- Des actions ou ventes diverses visant à réduire la participation financière des parents pourront être organisées (photos, gaufres, marche parrainée ...). Ces sollicitations sont facultatives.

14. Commandes et facturation

- Les commandes de repas et autres services s'organisent sur base annuelle (cf formulaire en ligne « profil de commandes ») ; il est toutefois possible de communiquer des adaptations ponctuelles (absences, changement d'organisation familiale, ...) au secrétariat (exclusivement par mail adressé à centre.secretariat@uccle.edu.brussels).
- Les repas chauds (potage-plat-dessert) reprendront dès le lundi 1^{er} septembre. Chacun se munira donc d'un pique-nique durant la première semaine de classe. Un **menu** sera distribué mensuellement (et sera diffusé sur QUESTI). De petits logos permettent d'identifier facilement les composants spécifiques de chaque repas.
- Les enfants qui consomment systématiquement leur pique-nique personnel peuvent l'accompagner d'un potage fourni par l'école. Celui-ci fait l'objet d'un forfait mensuel de 4 ou 5 jours hebdomadaires, selon que l'enfant soit présent ou non le mercredi midi.
- **Excursions/Animations** : Un forfait mensuel de **10 €** en primaire est prévu, permettant une gestion transparente de ces activités et évitant la circulation d'argent liquide dans les classes.
- Lorsque des **classes de dépaysement** (classes vertes, classes de neige, etc) sont prévues en cours d'année, une **épargne mensuelle** est systématiquement organisée.
- Mensuellement, vous recevrez une facture, à payer par virement bancaire **dans les meilleurs délais après réception**. Merci de respecter **SCRUPULEUSEMENT** la communication structurée qui y figure.

15. Mobilité

Entre 6 et 12 ans, les enfants sont autorisés à voyager gratuitement sur le réseau de la STIB. Ce sera réseau sera régulièrement utilisé pour des excursions scolaires. Il importe dès lors que chaque parent fasse les démarches pour obtenir, dans les meilleurs délais, une **carte Mobib** pour son enfant. **L'école ne sera pas tenue responsable en cas d'oubli de cet abonnement.**



ÉCOLE COMMUNALE DU CENTRE
ÉCOLE À RAYONNEMENT MUSICAL
SECTIONS MATERNELLE ET PRIMAIRE

16. Collectes diverses

- **Piles usagées** : Collectées dans notre école en vue de leur recyclage, elles nous permettent de recevoir gratuitement du matériel pédagogique. Le silo de collecte se situe juste à côté de la porte d'entrée principale.
- **Bouchons en plastique** : Les bouchons de bouteilles d'eau, de lait, ... sont collectés à l'école. Leur recyclage permet à des associations d'offrir des fauteuils roulants à des enfants handicapés !
- **Livres de jeunesse** : Vos enfants grandissent ... Leurs livres ne correspondent plus à leurs attentes et/ou leurs centres d'intérêt. S'ils sont encore en bon état, n'hésitez pas à nous les déposer. Ils seront utiles à la bibliothèque ou à la garderie.
- **Déguisements** : Les costumes devenus trop petits sont eux aussi les bienvenus pour accroître notre réserve ... toujours exploitée lors des périodes de garderies scolaires ou à l'occasion de spectacles ou de festivités.
- **Compostage** : N'oubliez pas que nous disposons d'un compost de quartier, accessible via le parking de l'école. Le produit fini agrmente chaque année les bacs de potager et la serre de culture de notre jardin pédagogique, ainsi que les jolis parterres des Incroyables Comestibles à l'avant de l'école.